



Santé Services
de la Région de Lens

Pratique de la chimiothérapie en hématologie avec le C H LENS

Santé Services de La Région de Lens



Point de départ

- Intervention de l'HAD en CME au C H LENS
- Présentation du guide de codage, modes PEC
- Demande du service d'hémato d'approfondir le volet chimiothérapie
- Constitution d'un groupe de travail C H LENS et HAD LENS (médecins, pharmacien, UCPC, direction des soins, service qualité, direction générale)



Point de départ

- Intégration au groupe de travail du chargé de mission ARS / HAD
- Intégration au groupe de travail du Pharmacien coordonnateur de l'OMEDIT et du chargé de mission ARS / cancérologie
- Intégration au groupe de travail de l'Unité des affaires pharmaceutiques et biologiques de l'ARS



Déroulement

- Nombreuses réunions afin de définir les besoins, l'organisation à mettre en place entre le CH LENS et l'HAD, le transport des médicaments à température dirigée, la gestion des DASRI, les documents d'information patients et IDE, fiches de traçabilités, les procédures, le logigramme du « ok chimio »....



Déroulement

- Rédaction de la convention relative aux modalités d'admission en HAD pour la chimiothérapie en hématologie
- Rédaction de la convention spécifique à l'activité de sous traitance de la réalisation de préparations ou de reconstitutions de chimiothérapies en hématologie entre le C H LENS et L'HAD de LENS
- Rédaction des documents annexes, procédures



Éléments de la convention de sous traitance de l'UCPC du C H LENS au profit de l'HAD

- Pour que l'UCPC puisse délivrer à l'HAD de LENS des spécialités pharmaceutiques reconstituées, elle doit y être autorisée préalablement par le Directeur de l'ARS.
- La direction du C H LENS a du déposer un dossier de demande de modification de sa PUI et de son UCPC
- Ce dossier doit être approuvé par l'Unité des affaires pharmaceutiques et biologiques (inspection de la pharmacie)



Éléments de la convention de sous traitance de l'UCPC du C H LENS au profit de l'HAD

- L'unité des affaires pharmaceutiques et biologiques a précisé les éléments dont elle souhaitait voir la rédaction dans le cadre de la convention de sous traitance.
- En terme d'organisation générale, le rôle de chacune des parties contractantes et les responsabilités.
- La rédaction de l'ensemble des procédures et documents annexes



Éléments de la convention de sous traitance de l'UCPC du C H LENS au profit de l'HAD

- Mode Opérateur des produits de chimio: VIDAZA 25 mg/ml injectable SC : 4 ml : 100 mg Azacitidine / **Analogues de la pyrimidine** .

Vidaza est indiqué dans le traitement des patients adultes non éligibles pour une transplantation de cellules souches hématopoïétiques et présentant :

- un syndrome myélodysplasique (**SMD**) de risque intermédiaire 2 ou élevé selon l'index pronostique international (*International Prognostic Scoring System, IPSS*),
- une leucémie myéomonocytaire chronique (**LMMC**) avec 10-29% de blastes médullaires sans syndrome myéoprolifératif,
- une leucémie aiguë myéloblastique (**LAM**) avec 20-30% de blastes et dysplasie de lignées multiples, selon la classification de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) .

La dose initiale recommandée pour le premier cycle de traitement, chez tous les patients, indépendamment des valeurs hématologiques de base, est de 75 mg/m² de surface corporelle, par injection sous-cutanée, quotidiennement pendant 7 jours, suivis d'une période de repos de 21 jours (cycle de traitement de 28 jours).

Il est recommandé d'administrer au patient un minimum de 6 cycles de traitement

- Fiche information IDE sur ces produits de chimio
- [Livrets information patient sur la prise en charge en HAD de ces produits de chimio](#)
- Fiche de traçabilité « transport des médicaments à température dirigée »
- Fiche de traçabilité « retour »



Éléments de la convention de sous traitance de l'UCPC du C H LENS au profit de l'HAD

- Procédure spécifique « conduite à tenir en cas d'exposition aux agents cytotoxiques »
- Procédure « démarche à suivre en cas de procédure dégradée pour la fabrication des chimiothérapies »
- Procédure « tri des déchets générés par les traitements anti-cancéreux »
- Procédure « prise en charge du médicament en chimiothérapie » (OK CHIMIO)

Transport des médicaments à température dirigée

- Entre 2 et 8 degrés
- Container avec plaque eutectique et sonde d'indication de température
- Relevé des températures à l'enlèvement à l'UCPC, dépôt domicile, avant injection
- Première évolution du dispositif : véhicule isotherme réfrigéré





Santé Services
de la Région de Lens



Autorisation établissement associé pour L'HAD de LENS

- 18 mois de travail avant le dépôt du dossier à l'ARS
- 04 mois d'instruction au sein de l'ARS après le dépôt du dossier
- Reconnaissance par l'ARS du statut d'établissement associé pour l'HAD de LENS, mais aussi « les félicitations » sur la qualité du dossier de part l'implication de l'ensemble des acteurs (ARS-OMEDIT-Unité des affaires pharmaceutiques et biologiques – C H LENS – Santé Services LENS- HAD)



Autorisation établissement associé pour L'HAD de LENS

- Prise en charge des premiers patients
- Satisfaction patient
 - Absence d'attente en Hôpital de jour
 - Management téléphonique
 - Adaptation de l'horaire à la vie du patient
- Quid de l'avenir de la « filière » ?

